

Compte rendu du Comité Hygiène et Sécurité du 01 mars 2012

Le 01 mars, un groupe de travail réunissant l'ensemble des organisations syndicales représentatives à la D.D.F.I.P. des Hauts-de-Seine s'est réuni en vue de préparer la première séance plénière du C.H.S.C.T. qui se tiendra le 19 mars prochain avec la direction. A cette occasion, les points suivants ont été soulevés.

Présentation du règlement intérieur des C.H.S.C.T. , de la circulaire relative à leur fonctionnement et de la note d'orientations 2012

Le décret 2011-774 du 28 juin 2011 modifiant le décret cadre n° 82-453 fixe désormais les obligations des administrations de l'État en matière de protection de la santé et de la sécurité des usagers. Le règlement intérieur des C.H.S.C.T. de février 2012 en résultant a été lu en séance préalablement à la présentation de la circulaire DGAFP du 09 août 2011 relative à leur fonctionnement. Ces textes sont fondamentaux en ce qu'ils renforcent et étendent les pouvoirs des membres du comité en matière d'hygiène, de sécurité et s'agissant des conditions de travail.

Parmi les principales nouveautés, on note que le comité technique et le C.H.S.C.T. travailleront de concert dans les matières relevant de la compétence du comité. Devront, par ailleurs, obligatoirement être soumis à l'avis du C.H.S.C.T., les projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, **les projets importants d'introduction de nouvelles technologies**. A chaque séance, la moitié au moins des représentants devra être réunie à l'ouverture

de la réunion sans quoi une nouvelle convocation du comité devra avoir lieu dans les huit jours. En outre, **les pouvoirs et prérogatives de ses membres de même que celles du Secrétaire du Comité**, nommé à présent pour quatre ans, et non plus un an, **sont renforcés et étendus. Une délégation du comité pourra nommer plusieurs membres du C.H.S. afin de réaliser des visites et enquêtes sur place. Les rapports de visite établis par ces délégations devront donner lieu à des mesures concrètes par l'administration dans les six mois. Par suite, ils seront examinés en séance, de même que les registres santé et sécurité au travail.** Le Secrétaire du C.H.S., en association avec le Président arrêtera l'ordre du jour des réunions. Et, les questions proposées par les représentants du personnel auront vocation à y figurer en tant que telles et non en tant que questions diverses. Le Secrétaire du Comité sera élu lors de la prochaine séance plénière parmi les représentants titulaires du C.H.S., soit le 19 mars prochain.

Exécution du budget 2011

Le budget présenté lors de la séance du 12 janvier dernier a de nouveau été présenté aux membres du comité.

Présentation du plan ministériel pluriannuel santé et sécurité au travail (2012-2014) et du programme des dépenses pour le premier semestre 2012

Les dépenses présentées le 01 mars seront votées le jour de la séance plénière du mois de mars 2012. Il s'agit notamment des actions d'ores et déjà mises en place dans le département.

Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (le D.U.E.R.P.) en 2012

Un point rapide a été fait par rapport aux différentes réunions qui se sont déroulées avec les organisations syndicales représentatives à la D.D.F.I.P. 92 et la direction ces dernières semaines.

Examen des registres hygiène et sécurité des sites du département

Les registres hygiène et sécurité de l'ensemble des sites du département ont été lus et examinés en séance. Un focus particulier a été fait sur le site de Suresnes s'agissant des mesures prises à la suite du braquage qui a eu lieu en janvier dernier. A cette occasion, il a été remarqué qu'un certain nombre de points figurant dans ces registres avaient été repris dans le D.U.E.R.P.

Récapitulatif des décisions prises par le C.H.S. en 2011

Les décisions prises par le C.H.S. en 2011 ont fait l'objet d'une nouvelle lecture synthétique aux représentants syndicaux présents.

Questions diverses

Décision quant à la poursuite ou non de la formation « mieux vivre au travail » : ce point sera voté en plénière.

**Pour davantage d'information,
n'hésitez pas à contacter les représentants C.G.T. du CHS dans le département :
Céline ALAYA, Maurice CANTRAINNE, Rodolphe Bas, Luc BENOIT.**

**Pour défendre vos droits et garanties,
adhérez à la CGT Finances Publiques !**